

1937

1927 — X — 1937

X. CONCOURS HIPPIQUE INTERNATIONAL OFFICIEL

VARSOVIE

PROGRAMME DU X CONCOURS HIPPIQUE INTERNATIONAL OFFICIEL ET NATIONAL DE VARSOVIE

ORGANISÉ PAR LA SOCIÉTÉ
DES CONCOURS HIPPIQUES
INTERNATIONAUX
ET NATIONAUX EN POLOGNE

APPROUVÉ PAR LA FÉDÉRATION EQUESTRE POLONAISE
ET PAR LA FÉDÉRATION EQUESTRE INTERNATIONALE

VARSOVIE, AL. SZUCHA 29, TEL. 8-28-23
LE STADE – ŁAZIENKI KRÓLEWSKIE, TEL. 9-99-48

64217
II
2

Zakłady Graficzne „Spółdzielnia Pracy“ Krak-Przedmieście 66.

SOUS LE HAUT PATRONAGE

DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

DE LA RÉPUBLIQUE DE POLOGNE

PROFESSEUR

IGNACE MOŚCICKI

ET SOUS

LE PATRONAGE D'HONNEUR

DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL DES FORCES ARMÉES

MARÉCHAL DE POLOGNE

EDOUARD ŚMIGŁY-RYDZ

COMITÉ DIRECTEUR

PRÉSIDENT:

Prince JANUSZ RADZIWIŁŁ

VICE-PRÉSIDENTS:

Général de Division JULES RÓMMEL
Général de Brigade JANUSZ GŁUCHOWSKI
Général de Brigade Dr. BOLESLAS WIENIAWA-DŁUGOSZOWSKI

MEMBRES:

Red. JEAN BEDNARSKI
Cmdt. MIECZYSLAS BIGOSZEWSKI
Col. bté ZBIGNIEW BROCHWICZ-LEWIŃSKI
Lt. Col. bté ETIENNE CZERWIŃSKI
Col. bté ANTOINE TRZASKA-DURSKI
Comte ALEXANDRE DZIEDUSZYCKI
Ing. WITOLD PRUSKI
Cmdt. bté MARTIN FREYMAN
Col. bté CASIMIR GLABISZ
Ing. JEAN GRABOWSKI
Cpt. bté THADÉE HALIK
Col. bté JEAN KARCZ
Col. bté WLADISLAS KILIŃSKI
Cpt. STANISLAS KŁAK
Comte MICHEL KOMOROWSKI
Cpt. LÉON KON
Min. THADÉE LECHNICKI
Lt. Col. bté ADAM MNISZEK
Cpt. WITOLD PIOTROWSKI
Comte JOSEPH POTOCKI
Dir. CASIMIR SKARŻYŃSKI
Cpt. JOSEPH ZDANOWICZ

COMITÉ TECHNIQUE

MEMBRES:

Col. bté ANTOINE TRZASKA-DURSKI	— Président
Lt. Col. bté ADAM MNISZEK	— Trésorier de la Société
Cmdt. bté MARTIN FREYMAN	— Secrétaire de la Société
Cmdt MIECZYSLAS BIGOSZEWSKI	— Intendant de la Société
Cpt. LÉON KON	— Commissaire Sportif
Cpt. WITOLD PIOTROWSKI	— Inspecteur de la Piste
Cpt. JOSEPH ZDANOWICZ	— Intendant du Stade
Red. JEAN BEDNARSKI	— Commissaire de la Presse et de la Propagande.

MAI.

27 Mai — Jeudi — Épreuve de Dressage I et II série (Épreuve nationale).

28 Mai — Vendredi — Épreuve de Dressage III série. (Épreuve nationale).

29 Mai — Samedi — Conférence Technique „Vin d'honneur" (à midi) „Prix d'Ouverture" I, II et III série. (Épreuve internationale).

30 Mai — Dimanche — „Épreuve de Puissance du Saut" (Épreuve internationale).
„Prix de Łazienki" (Épreuve internationale ouverte aux amazones et gentlemen).

31 Mai — Lundi — „Chevaux de selle" (Épreuve nationale) „Prix de la Société d'Encouragement à l'Élèvage des chevaux en Pologne" (Épreuve nationale pour les chevaux pur sang).
„Épreuve de Dressage" I, II et III série. (Épreuve nationale).

JUIN.

1 Juin — Mardi — „Prix commémoratif de Frédéric Jurjewicz" (Épreuve internationale de vitesse).

2 Juin — Mercredi — „Prix de la ville capitale de Varsovie" (Épreuve internationale).
„Récord de saut en hauteur. (Épreuve nationale).
„Prix de la Vistule" Épreuve internationale de vitesse ouverte aux amazones et gentlemen).

3 Juin — Jeudi — „Prix de l'Armée Polonaise du Premier Maréchal de Pologne Joseph Piłsudski" (Épreuve internationale reservée aux oficiers en activité du service)

5 Juin — Samedi — „Prix des Armées Etrangères" (Épreuve internationale — handicap „A")

6 Juin — Dimanche — „Prix de Pologne" (Coupe des Nations) „Prix St. Georges" (Épreuve internationale ouverte aux amazones et gentlemen).

7 Juin — Lundi — „Prix des Vainqueurs" (Épreuve internationale).
„Prix d'Adieu" (Épreuve internationale).

P R O G R A M M E

I-ÈRE JOURNÉE | **JEUDI, LE 27 MAI**

No. 1. ÉPREUVE DE DRESSAGE

Prix de la Société d'Encouragement à l'Élevage des chevaux en Pologne.

(Épreuve Nationale de dressage)

Épreuve „A" sur rectangle.

I-ère série pour les chevaux nés en 1930 et plus jeunes. Sont exclus les chevaux de cet âge ayant gagné dans les épreuves de Dressage de la F. E. P. ou dans les épreuves de Dressage de la Société 400 zl. ou plus.

Montant des prix 1.500 zl.

I — 400 zl.	IV — 175 zl.	VII — 75 zl.
II — 300 „	V — 125 „	VIII — 60 „
III — 225 „	VI — 90 „	IX — 50 „

Remarque; En inscrivant les chevaux pour ce concurs il est indispensable d'indiquer non seulement le No. du concours, mais aussi la série.

Gagnants antérieurs:

en 1928	Lwi Pazur	Cpt.	Trenkwald
„ 1929	Rinaldo	Lt.	Zgorzelski
„ 1930	Mira	Cpt.	Lewicki
„ 1931	Dream	Cpt.	Królikiewicz
„ 1932	Wataha	Lt.	Sokołowski
„ 1933	Dunkan	Cpt.	bté Lewicki
„ 1934	Abd-El-Krim	Cpt.	Kulesza
„ 1935	Blekot	Cpt.	Sokołowski
„ 1936	Ben-Hur	Cpt.	Kulesza

II-ème série. 1. Pour les chevaux nés en 1929 et plus âgés, ayant participé aux épreuves de Dressage de la F. E. P. où dans la II-ème Série de l'épreuve de Dressage de la Société et n'ayant pas gagné en total 100 zl.

2. Pour les chevaux nés en 1930 et plus jeunes, qui ont gagné en total 400 zl. ou plus dans les épreuves de Dressage de la F. E. P. ou dans les épreuves de Dressage de la Société.

Montant des prix 1.500 zl.

I — 400 zl.	IV — 175 zl.	VII — 75 zl.
II — 300 „	V — 125 „	VIII — 60 „
III — 225 „	VI — 90 „	IX — 50 „

Remarque: **En inscrivant les chevaux pour ce concours il est indispensable d'indiquer non seulement le No. du concours, mais aussi la série.**

Gagnants antér eurs:

en 1932	Irys	Cpt. Szosland
„ 1933	Nasturcja	Cpt. Kuchcicki
„ 1934	Dunkan	Cmdt. bté Lewicki
„ 1935	Abd-El-Krim	Cpt. Kulesza
„ 1936	Znicz	Cpt. Szenk

No. 1. ÉPREUVE DE DRESSAGE

Prix de la Société d'Éncouragement à l'Élevage des chevaux en Pologne.

(Épreuve nationale de dressage)

Épreuve „A" sur rectangle.

III-ème série pour les chevaux nés en 1929 et plus âgés ayant gagné en total 100 zl. ou plus dans les épreuves de Dressage de la F. E. P. ou dans les épreuves de Dressage de la Société.

Montant des prix 1.500 zl.

I — 500 zl.	III — 250 zl.	V — 125 zl.
II — 350 „	IV — 175 „	VI — 100 „

Remarque: **En inscrivant les chevaux pour ce concours il est indispensable d'indiquer non seulement le No. du concours mais aussi la série.**

Gagnants antérieurs: en 1935 Dunkan Cmdt. bté Lewicki
„ 1936 Abd-El-Krim Cpt. Kulesza

No. 2. PRIX „D'OUVERTURE"

(Épreuve internationale de précision)

Chaque cheval ne peut être inscrit que pour une des séries de cette épreuve.

I-ère série pour les chevaux n'ayant jamais gagné aux concours Hippiques Internationaux de la Société. (Les flots sans prix d'honneurs ou en espèces, les prix gagnés dans les épreuves réservées aux amazones et gentlemen ne comptent pas).

12 — 16 obstacles.

hauteur environ 1.30 m.
largeur environ 3.50 m.
vitesse: 440 m/min.

Si deux ou plusieurs chevaux totalisent le même nombre de points de pénalité, le meilleur temps ne compte pas. Pour les départager et désigner le premier, un barrage est obligatoire et ce n'est qu'en cas de nouvelle égalité de points que le meilleur temps décidera.

Montant des prix 1.000 zl.

I — 200 zl.	VI — 65 zl.	XI — 35 zl.
II — 150 „	VII — 55 „	XII — 30 „
III — 110 „	VIII — 50 „	XIII — 25 „
IV — 85 „	IX — 45 „	XIV — 20 „
V — 75 „	X — 40 „	XV — 15 „

Remarque: En inscrivant les chevaux pour ce concours il est indispensable d'indiquer non seulement le No. du concours, mais aussi la série.

Gagnants antérieurs:

en 1937	Naczelnik	Lt. Skupiński (Pologne)
„ 1928	Husarz	Cpt. Siemieński (Pologne)
„ 1929	Galantin	Cpt. Lequio (Italie)
„ 1930	Bolivard	Cpt. Bertran de Balanda (France)
„ 1931	Gascony	Cpt. Kirkulescu (Roumanie)
„ 1932	Reszka (Nation)	Lt. Ruciński (Pologne)
„ 1933	Olivette	Lt. Cavaillé (France)
„ 1934	Warszawianka	Lt. Gutowski (Pologne)
„ 1935	Derby	Lt. Brandt (Allemagne)
„ 1936	Troitza	Lt. Zahei (Roumanie)

II-ème série pour les chevaux ayant gagné dans les Concours Hippiques Internationaux de la Société. (Les flots sans prix d'honneur ou en espèces, les prix gagnés dans les épreuves réservées aux amazones et gentlemen ne comptent pas).

Pour les chevaux ayant gagné dans les Concours Hippiques Internationaux de la Société en 1935 et 1936 — 600 zl. ou plus (en comptant la somme totale qu'ils ont gagnée, sans les prix eventuellement gagnés dans les épreuves pour les amazones et gentlemen) — 3 obstacles seront surélévés de 10 cm.

12 — 16 obstacles.

hauteur environ 1.35 m.
largeur environ 4.00 m.
vitesse 440 m/min.

Si deux ou plusieurs chevaux totalisent le même nombre de points de pénalité le meilleur temps ne compte pas. Pour les départager et désigner le premier, un barrage est obligatoire, et ce n'est qu'en cas de nouvelle égalité de points que le meilleur temps décidera.

Montant des prix 1.000 zl.

I — 200 zl.	VI — 65 zl.	XI — 35 zl.
II — 150 „	VII — 55 „	XII — 30 „
III — 110 „	VIII — 50 „	XIII — 25 „
IV — 85 „	IX — 45 „	XIV — 20 „
V — 75 „	X — 40 „	XV — 15 „

Remarque: En inscrivant les chevaux pour ce concours il est indispensable d'indiquer non seulement le No. du concours, mais aussi la série.

Gagnants antérieurs:

en 1931	Matador II	Lt. Łuszczewski (Pologne)
„ 1932	Moskal (Nation)	Cpt. Mrowec (Pologne)
„ 1933	Donesse	Cpt. Kulesza (Pologne)
„ 1934	Roksana	Cpt. Ruciński (Pologne)
„ 1935	Promień	Cpt. Skupiński (Pologne)
„ 1936	Abd-El-Krim	Cpt. Kulesza (Pologne)

III-ème série. Ouverte aux amazones et aux gentlemen montant des chevaux n'ayant pas gagné de premiers prix sur la piste de la Société en 1935 et 1936.

12 — 16 obstacles.

hauteur environ 1.20 m.
largeur environ 3.50 m.
vitesse: 440 m/min.

Si deux ou plusieurs chevaux totalisent le même nombre de points de pénalité, le meilleur temps ne compte pas. Pour les départager et désigner le premier, un barrage est obligatoire, et ce n'est qu'en cas de nouvelle égalité de points que le meilleur temps décidera

Montant des prix 600 zl.

I — 180 zl.	IV — 70 zl.	VII — 30 zl.
II — 120 „	V — 50 „	VIII — 25 „
III — 90 „	VI — 35 „	

Remarque: En inscrivant les chevaux pour ce concours il est indispensable d'indiquer non seulement le No. du concours, mais aussi la série.

Gagnants antérieurs:

en 1932 (Nation.)	Domino	M. K. Bylczyński (Pologne)
„ 1933	Tanina	M-me Harland (Pologne)
„ 1934	Sachsenwald	M. A. Holst (Allemagne)
„ 1935	Urwis	M-elle Zwierzchowska (Pologne)
„ 1936	Owad	M. H. Strzeszewski (Pologne)

No. 3. ÉPREUVE „DE PUISSANCE DU SAUT"

Prix Commêmoratif du Comte Alexandre Skrzyński.

(Épreuve internationale)

8 — 10 obstacles.

hauteur environ: de 1.30 m à 1.60 m.
largeur environ: 5.00 m.
vitesse: 325 m/min.

Montant des prix 3.000 zl.

I — 700 zl.	VI — 180 zl.	XI — 80 zl.
II — 500 „	VII — 160 „	XII — 70 „
III — 300 „	VIII — 140 „	XIII — 60 „
IV — 250 „	IX — 120 „	XIV — 50 „
V — 200 „	X — 100 „	XV — 40 „

Gagnants antérieurs:

en 1927	Faworyt	Cmdt.	Toczek (Pologne)
„ 1928	Le Trouvère	Lt.	Clavé (France)
„ 1929	Arta	Cmdt.	Constantinescu (Roumanie)
„ 1930	Ład	Lt.	Najnert (Pologne)
„ 1933	Kikimora	Cpt.	bté Lewicki (Pologne)
„ 1934	Mekino	Cpt.	Nobili (France)
„ 1935	Baron IV	Lt.	Brandt (Allemagne)
„ 1936	Alchimist	Cpt.	Brandt (Allemagne)

No. 4. PRIX „DE ŁAZIENKI"

(Épreuve internationale)

Ouvert aux amazones et gentlemen

12 — 16 obstacles.

hauteur environ: 1.20 m.
largeur environ: 3.50 m.
vitesse: 440 m/min.

Montant des prix 800 zl.

I — 250 zl.	IV — 90 zl.	VII — 40 zl.
II — 150 „	V — 70 „	VIII — 30 „
III — 120 „	VI — 50 „	

Gagnants antérieurs:

en	1927	Herkules	M-me Jurgielewicz (Pologne)
„	„	Prosiak	M-elle Chodkiewicz (Pologne)
„	„	The Hoop	Lt. Rojcewicz (Pologne)
„	1928	Mira (Nation)	M-me Nitosławska (Pologne)
„	„	Olaf	Cpt. Lewicki (Pologne)
„	1929	Prosiak	M-elle Chodkiewicz (Pologne)
„	1930	Alze	M-elle Czaykowska (Pologne)
„	1931	The Lad	M-me Skarżyńska (Pologne)
„	1932	Domino (Nation)	M. Bylczyński (Pologne)
„	1933	The Lad	M. Skarżyński (Pologne)
„	1934	Ahnherr	M. A. Holst (Allemagne)
„	1935	Latawiec	M. Grabianowski (Pologne)
„	1936	Arnim	M-me I. von Opel (Allemagne)

No. 5. CHEVAUX DE SELLE

(Épreuve nationale)

Prix d'honneur
offert par Monsieur Henri Zandbang

Examen par le Jury.
(dans la matinée)

Gagnants antérieurs:

en 1934	Saki	Gen. Anders
„ 1935	Carewicz	Cpt. Kapuściński
„ 1936	Anitra	Lt. Mickunas

La présentation des chevaux gagnants et la distribution des prix et des flots aura lieu le jour même avant „l'Epreuve de Dressage".

No. 6. PRIX DE LA SOCIÉTÉ

D'Encouragement à l'Élevage des Chevaux en Pologne

(Epreuve nationale)

Pour les chevaux pur sang nés en Pologne.

12 — 16 obstacles.

hauteur environ 1.20 m.
largeur environ 3.50 m.
vitesse: 440 m/min.

Montant des prix 3.000 zl.

I — 900 zl.	IV — 300 zl.	VII — 150 zl.
II — 650 „	V — 250 „	VIII — 100 „
III — 450 „	VI — 200 „	

No. 1. ÉPREUVE DE DRESSAGE

Prix de la Société d'Encouragement à l'Élevage des Chevaux en Pologne

(Épreuve nationale)

Épreuve „B" de sauts d'obstacles.

Série: I, II et III.

No. 7. PRIX COMMÉMORATIF DE FRÉDÉRIC JURJEWICZ

(Épreuve internationale de vitesse).

16 — 20 obstacles.

hauteur environ: 1.30 m.
largeur environ: 4.50 m.

Montant des prix 3.500 zl.

I — 870 zl.	VI — 210 zl.	XI — 75 zl.
II — 620 „	VII — 175 „	XII — 65 „
III — 420 „	VIII — 140 „	XIII — 60 „
IV — 310 „	IX — 105 „	XIV — 55 „
V — 260 „	X — 85 „	XV — 50 „

Gagnants antérieurs:

en 1927 Zefer	Cpt. Suski (Pologne)
„ 1928 Igea	Lt. Col. Forquet (Italie)
„ 1929 Madzia	Lt. Kulesza (Pologne)
„ 1930 Roksana	Lt. Ruciński (Pologne)
„ 1931 Popol	Lt. du Breuil (France)
„ 1932 Reszka (Nation)	Lt. Ruciński (Pologne)
„ 1933 Farsa	Lt. Pohorecki (Pologne)
„ 1934 Sachsenwald	M. A. Holst (Allemagne)
„ 1935 Baron IV	Lt. Brandt (Allemagne)
„ 1936 Choquine	Lt. Broussaud (France)

No. 8. PRIX DE LA VILLE CAPITALE DE VARSOVIE

(Épreuve internationale de précision)

Pour les chevaux ayant terminé au moins un parcours pendant la durée de la saison courante de la Société et n'ayant pas gagné 100 zl.

Sont exclus les chevaux inscrits au concours No. 10.

14 — 20 obstacles:

Pour les chevaux nés en 1930 et 1931	hauteur environ: 1.20 m. largeur environ: 4.00 m. vitesse: 440 m/min.
Pour les chevaux nés en 1929 et plus agés	hauteur environ: 1.30 m. largeur environ: 4.50 m. vitesse: 440 m/min.

Si deux ou plusieurs chevaux totalisent le même nombre de points de pénalité, le meilleur temps ne compte pas. Pour les départager et designer le premier, un barrage est obligatoire, et ce n'est qu'en cas de nouvelle égalité de points que le meilleur temps décidera.

Les dimmensions des obstacles du barrage dépendront de l'âge des chevaux, conformément aux conditions générales de l'épreuve.

Montant des prix 1.500 zl.

I — 300 zl.	VI — 100 zl.	XI — 50 zl.
II — 200 „	VII — 90 „	XII — 45 „
III — 160 „	VIII — 80 „	XIII — 40 „
IV — 130 „	IX — 70 „	XIV — 35 „
V — 110 „	X — 60 „	XV — 30 „

(Conditions spéciales des engagements page 28)

Gagnants antérieurs:

en 1935 Sello	Cpt. v. Platthy (Hongrie)
„ 1936 Klaips	Lt. Broks (Lettonie)

No. 9. RÉCORD DE SAUT EN HAUTEUR

(Épreuve nationale)

Montant des prix 500 zl.

Pour le propriétaire du cheval qui a battu le récord polonais prix de 500 zl. et pour le cavalier une médaille commémorative.
Gagnants antérieurs:

en 1932 Poluś Lt. Dąbski-Nerlich (1.93 m.) — récord de Pologne

„ 1934 Poluś Lt. Dąbski-Nerlich (1.95 m.) — récord de Pologne

---

No. 10. PRIX DE LA VISTULE

(Épreuve internationale de vitesse)

Ouvert aux amazones et gentlemen.

14 — 20 obstacles.

hauteur environ: 1.20 m.

largeur environ: 3.50 m.

Montant des prix 800 zl.

I — 250 zl.	IV — 90 zl.	VII — 40 zl.
II — 150 „	V — 70 „	VIII — 30 „
III — 120 „	VI — 50 „	

Gagnants antérieurs:

en 1927	Anda	Cmdt. Dobrzański (Pologne)
„ 1928	Scoiattolo	Cpt. Comte Bettoni (Italie)
„ 1929	Nelly	M-elle S. Kucińska (Pologne)
„ 1930	Alze	M-elle W. Czaykowska (Pologne)
„ 1931	Pałasz	M-me K. Romiszowska (Pologne)
„ 1933	Turek	M. K. Wickenhagen (Pologne)
„ 1934	Ahnherr	M-me Glahn (Allemagne)
„ 1935	Latawiec	M. Grabianowski (Pologne)
„ 1936	Arnim	M-me I. von Opel (Allemagne)

No. 11. PRIX DE „L'ARMÉE POLONAISE"
du Premier Maréchal de Pologne Joseph Piłsudski

(Épreuve internationale d'adresse du cavalier reservée aux Officiers en activité de service).

18 — 20 obstacles.

hauteur environ: 1.40 m.
largeur environ: 4.50 m.
vitesse: 440 m/min.

Montant des prix 10.000 zl.

I — 2.500 zl.	VI — 600 zl.	XI — 200 zl.
II — 1.750 „	VII — 500 „	XII — 175 „
III — 1.250 „	VIII — 400 „	XIII — 160 „
IV — 900 „	IX — 300 „	XIV — 140 „
V — 750 „	X — 250 „	XV — 125 „

Gagnants antérieurs:

en 1927	I série (Intern.)	Readgledt	Lt. Szosland (Pologne)
	II série (Nation.)	Niedźwiedzica	Lt. Zgorzelski (Pologne)
„ 1928	Scoiattolo		Cpt. Comte Bettoni (Italie)
„ 1929	Quinine II		
	Le Trouvère		Lt. Clavé (France)
„ 1930	Don Giovanni		
	Popol		Lt. du Breuil (France)
„ 1932	Nela (Nation)		Cpt. Sałęga (Pologne)
„ 1933	Promień		
	Alli		Cpt. Szosland (Pologne)
„ 1934	Tora		
	Baron IV		Lt. Brandt (Allemagne)
„ 1935	Serpe		
	Ronco		Lt. Bonivento (Italie)
„ 1936	Der Aar		
	Olaf		Cpt. Barnekow (Allemagne)

No. 12. PRIX DES ARMÉES ÉTRANGÈRES

Offert par le Ministre des Affaires Étrangères.

(Épreuve internationale — handicap „A").

14 — 20 obstacles.

hauteur environ: 1.40 m.
largeur environ: 4.50 m.
vitesse: 425 m/min.

Montant des prix 3.000 zl.

I — 700 zl.	VI — 180 zl.	XI — 80 zl.
II — 500 zl.	VII — 160 „	XII — 70 „
III — 350 „	VIII — 140 „	XIII — 60 „
IV — 250 „	IX — 120 „	XIV — 50 „
V — 200 „	X — 100 „	XV — 40 „

Gagnants antérieurs:

en 1927	I série Tic Tac	Lt. Battistelli (France)
	II série Nicea	Lt. Olędzki (Pologne)
„ 1928	I série Vermuth	Cpt. Carbon (France)
	II série Faworytka	Lt. Biliński (Pologne)
„ 1929	Crispa	Cmdt. Marquis Borsarelli Di Rifreddo (Italie)
„ 1930	Florek	Lt. Biliński (Pologne)
„ 1931	Bolivard	Cpt. Bertran de Balanda (France)
„ 1933	Promień	Cpt. Skupiński (Pologne)
„ 1934	Exercice	Lt. Gudin de Vallerin (France)
„ 1935	Derby	Lt. Brandt (Allemagne)
„ 1936	Arnim	M-me I. von Opel (Allemagne)

No. 13. PRIX DE POLOGNE

(Coupe des Nations)

Offert par Monsieur le Président de la République de Pologne.

(Épreuve internationale)

Application stricte du Réglement Général de la F. E. I. No. 124 et suivants.

Les cavaliers des trois équipes victorieuses recevront des médailles commémoratives.

Le cavalier ayant obtenu le meilleur classement individuel recevra un prix d'honneur.

Détenteurs antérieurs:

Disputé définitivement en 1931

en **1927** **Pologne:** Dream — Cpt. Królikiewicz, Readgledt — Lt. Szosland, Faworyt — Cmdt. Toczek, Jérusal — Lt. Starnawski. **Classement individuel**: Tic-Tac — Lt. Battistelli (France).

„ **1928** **Pologne**: Milord — Lt. Gzowski, Banzaj — Cpt. Antoniewicz, Black-Boy — Lt. Rojcewicz, Ładna — Lt. Zgorzelski. **Classement individuel**: Milord — Lt. Gzowski (Pologne).

„ **1929** **Italie:** Urosky — Cpt. Lequio, Capinera — Lt. Col. Forquet, Bacce — Cpt. Lombardo, Crispa — Cmdt. Marquis Borsarelli di Rifreddo. **Classement individuel**: Bacce — Cpt. Lombardo (Italie).

„ **1930** **Italie:** Nasello — Cpt. Filipponi, Montbello — Cpt. Formigli, Buffalina — Cpt. Lombardo, Brick — Lt. Col. Cacciandra. **Classement individuel**: Buffalina — Cpt. Lombardo (Italie).

„ **1931** **Pologne:** Roksana — Lt. Ruciński, Nela — Cpt. Sałęga, Madzia — Cmdt. Trenkwald, Alli — Cpt. Szosland. **Classement individuel**: Gascony — Cpt. Kirkulescu (Roumanie).

„ **1933** **Pologne**: Alli — Cpt. Szosland, Roksana — Lt. Ruciński, Kikimora — Cpt. bté Lewicki, Regent — Cpt. Kulesza. **Classement individuel**: Alli — Cpt. Szosland (Pologne).

„ **1934** **Allemagne:** Baccarat — Cpt. Momm, Olaf — Lt. Kurt Hasse, Egly — M. A. Holst, Tora — Lt. Brandt. **Classement individuel**: Tora — Lt. Brandt (Allemagne).

„ **1935** **Italie:** Nasello — Cpt. Filipponi, Ronco — Lt. Bonivento, Buffalina — Cmdt. Lequio, Crispa — Lt. Col. Marquis Borsarelli di Rifreddo. **Classement individuel**: Kikimora — Cmdt. bté Lewicki (Pologne).

„ **1936** **Allemagne**: Baccarat — Cpt. Momm, Olaf — Cpt. v. Barnekow, Tora — Lt. Kurt Hasse, Wotan — Cpt. E. Hasse. **Classement individuel**: Delphis — Lt. Rang (Roumanie).

No. 14. PRIX ST. GEORGES

(Épreuve internationale).

Ouvert pour amazones et gentlemen.

12 — 14 obstacles.

hauteur environ: 1.20 m.
largeur environ: 3.50 m.
vitesse: 440 m/min.

Montant des prix 800 zl.

I — 250 zl.	IV — 90 zl.	VII — 40 zl.
II — 150 „	V — 70 „	VIII — 30 „
III — 120 „	VI — 50 „	

Gagnants antérieurs:

en 1929	Odaliska	M-elle Juchniewicz (Pologne)
„ 1930	Alze	M-elle W. Czaykowska (Pologne)
„ 1931	Nicpoń	M-elle Chodkiewicz (Pologne)
„ 1932	Ostry (Nation)	M-elle W. Leska (Pologne)
„ 1933	Turek	M. K. Wickenhagen (Pologne)
„ 1934	Colette	M. A. Schramm (Tchécoslovaquie)
„ 1935	Devolé	Prince Odeschalchi (Hongrie)
„ 1936	Reszka	M-me A. Osserowa (Pologne)

No. 15. PRIX DES VAINQUEURS

Offert par le Président de la Société des Concours Hippiques Internationaux et Nationaux en Pologne

(Épreuve internationale de précision).

18 — 20 obstacles.

hauteur environ: 1.40 m.
largeur environ: 5.00 m.
vitesse: 440 m/min.

Le cavalier ayant obtenu le meilleur classement individuel recevra un prix d'honneur.

Montant des prix 1.000 zl.

I — 500 zl. II — 300 zl. III — 200 zl.

Les engagements seront faites automatiquement par le bureau de la Société.

Gagnants antérieurs:

en 1929	Crispa	Cmdt. Marquis Borsarelli di Rifreddo (Italie)
,, ,,	Ład (Nation)	Lt. Najnert (Pologne)
,, 1930	Nasello	Cpt. Filipponi (Italie)
,, 1931	Nella	Cpt. Sałęga (Pologne)
,, 1932	Moskal (Nation)	Cpt. Mrowec (Pologne)
,, 1933	Kikimora	Cpt. bté Lewicki (Pologne)
,, 1934	Baron IV	Lt. Brandt (Allemagne)
,, 1935	Derby	Lt. Brandt (Allemagne)
,, 1936	Jolka	Lt. Tzopescu (Roumanie)

No. 16. PRIX D'ADIEU

Offert par Madame Henri Zandbang

(Épreuve internationale)

Pour tous chevaux ayant participé aux concours de la Société en 1937 et n'ayant pas gagné en somme 300 zl.

16 — 18 obstacles.

hauteur environ: 1.30 m.
largeur environ: 4.50 m.
vitesse: 440 m/min.

Montant des prix 1.500 zl.

I — 150 zl.	VI — 95 zl.	XI — 70 zl.	XVI — 45 zl.
II — 130 „	VII — 90 „	XII — 65 „	XVII — 40 „
III — 115 „	VIII — 85 „	XIII — 60 „	XVIII — 35 „
IV — 105 „	IX — 80 „	XIV — 55 „	XIX — 30 „
V — 100 ,	X — 75 „	XV — 50 „	XX — 25 „

Les engagement seront faites automatiquement par le bureau de la Société.

Gagnants antérieurs:

en 1927	Quadrille	Lt. Brau (France)
„ 1928	Huragan	Lt. Szeloch (Pologne)
„ „	Honorcia	Cpt. Lewicki (Pologne)
„ „	Flama (Nation)	Cpt. Skupiński (Pologne)
„ „	Karny	Cpt. Lewicki (Pologne)
„ 1929	Łuszer	Cpt. Lewicki (Pologne)
„ 1930	Nela	Cpt. Sałęga (Pologne)
„ 1931	Volant III	Lt. Clavé (France)
„ 1932	Promień (Nation)	Cpt. Skupiński (Pologne)
„ 1933	ex aequo Rabuś	Cpt. Biliński (Pologne)
	Owoc	Cpt. Szosland (Pologne)
„ 1934	Niespodzianka	Cpt. Biliński (Pologne)
„ 1935	Rollot	Otto v. Smolensky (Autriche)
„ 1936	Anousta	Lt. de Bartillat (France)

PRESCRIPTIONS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIVES POUR LES CONCURRENTS ÉTRANGERS

PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

CONDITIONS DES ÉPREUVES.

No. 3. ÉPREUVE DE PUISSANCE DE SAUT.

Si deux ou plusieurs chevaux totalisent le même nombre de points de pénalité, il y a lieu à un barrage sur quatre obstacles.

Si deux ou plusieurs chevaux totalisent le même nombre de points de pénalité dans le barrage, il y a lieu à un nouveau barrage sur deux obstacles et ainsi de suite jusqu'au classement.

Les barrages quels que soit leurs nombres, s'effectuent au moins sur deux obstacles.

Dans le cas où le deuxième barrage ne donne pas de résultat, le Jury peut diviser le prix ex aequo à condition que dans le dit concours il n'y ait pas de prix d'honneur.

Dans les barrages, les obstacles ne seront surélevés ou élargis que dans le cas où les chevaux y prenant part auront effectué le parcours sans fautes.

No. 5. CHEVAUX DE SELLE.

Les chevaux, appartenant aux étrangers et montés par des cavaliers étrangers, ne pourront être admis dans ce concours que dans le cas où l'on fournira les preuves de leur origine polonaise.

§ 1. Sera apprecié:

1) L'extérieur du cheval (coefficient 2),
2) l'état de santé,
3) toilette et ferrure,
4) allures: pas—au point de vue des capacités naturelles du cheval,
5) allures: trot—au point de vue des capacités naturelles du cheval,
6) allures: galop au point de vue des capacités naturelles du cheval.
7) Pas — au point de vue du dressage,
8) Trot ordinaire, trot ralenti et trot allongé — au point de vue du dressage,
9) Galop ralenti et galop allongé — au point de vue du dressage,
10) Arrêt,
11) Reculé,
12) Sauts — (2 ou 3 sauts sur une haie haute de 1.00 m environ et sur un fossé large de 2.00 m. environ).

§ 2. Un harnachement négligé qui ne correspond pas aux règles acceptées dans le sport équestre et aux prescriptions de la F. E. P., ou bien un harnachement mal ajusté ainsi qu'un costume inconvenant n'influent pas sur la classification du cheval mais donne aux juges le droit d'exclure le cheval de la concurrence.

§ 3. L'épreuve aura lieu en groupes sur la commande ou indications des juges.

PRIX No. 8.

Les inscriptions pour le concours No. 8 sont reçues jusqu'au terme prévu pour les autres concours, c'est à dire jusqu'au **10 mai 1937 — 18 h.**

En engageant un cheval dans ce concours, il est indispensable d'inscrire l'année de naissance, sans quoi le cheval sera placé sans appéllation dans le groupe des chevaux les plus âgés. Aucune réclamation à ce sujet ne sera prise en considération.

Les chevaux qui en raison d'un prix gagné, ont perdu le droit de participer à ce concours, seront rayés automatiquement par le Secrétariat.

No. 11. ÉPREUVE D'ADRESSE DU CAVALIER.

§ 1. Chaque cavalier prend part à cette épreuve avec deux chevaux et doit effectuer le même parcours deux fois, en changeant chaque fois de cheval. Sera vainqueur le cavalier qui aura totalisé avec les deux chevaux le moins de points de pénalité.

§ 2. Si deux ou plusieurs cavaliers totalisent le même nombre de points de pénalité, pour le classement et l'obtention des prix d'honneur il y a un barrage pour les chevaux ayant accompli les meilleurs parcours. Si ce barrage ne donne pas de classement, il y a un barrage pour les chevaux suivants.

Si tous les chevaux appartenant à deux ou plusieurs cavaliers totalisent dans le concours le même nombre de points de pénalité, il y a d'abord un barrage pour les chevaux inscrits en second.

Si deux ou plusieurs chevaux totalisent le même nombre de points de pénalité dans le concours ou barrage, le meilleur temps ne sera pas compté.

§ 3. Le cheval qui pour une raison quelconque, n'aurait pas terminé un parcours commencé, recevra autant de points de pénalité qu'en aura reçu le cheval, le plus pénalisé parmi tous les chevaux participant au concours, plus trois points. D'autre part, le cheval qui ne se serait pas présenté conformément aux signaux d'usage, sera traité comme un cheval n'ayant pas achévé le parcours et recevra 6 points de pénalité en plus.

§ 4. Le montant des prix gagnés par les deux chevaux sera divisé en parties égales.

§ 5. Les inscriptions doivent être effectuées par écrit avant le 1.VI à 16 h. au bureau de la Société.

No. 13. PRIX DE POLOGNE.

(Coupe des Nations)

§ 1. L'équipe de chacune des Nations représentées au Concours Hippique International de Varsovie, a le droit de prendre part à l'épreuve du „Prix de Pologne" (Coupe des Nations), qui sera disputée conformément au Réglement Général de la F. E. I. édition 1935.

§ 2. Le prix consiste en une coupe challenge qui devient la propriété de la nation qui l'a gagnée trois fois, successivement ou non.

Après chaque victoire, la nation victorieuse reçoit la coupe pour la durée d'une année et aprés l'avoir définitivement acquise, en devient propriétaire.

Après chaque victoire les noms des membres de l'équipe victorieuse ainsi que la date de la victoire — sont gravés sur la coupe.

§ 3. La coupe doit être rendue l'année suivante au plus tard 15 jours avant le commencement du concours de Varsovie.

§ 4. Les inscriptions doivent être effectuées par les chefs des équipes par écrit sur la piste de la Société en deux termes:

a) I-er terme le 30.V. Dans les inscriptions du I-er terme doit être nommé le cheval et tout ce qui le concerne (voir la carte d'inscription).
Le nom du cavalier peut ne pas être indiqué.
Le nombre des chevaux appartenant à une nation ne peut depasser 16 (Voir les préscriptions administratives § 20).

b) II-ème terme le 5.VI. jusqu'à 18 h. Dans ce terme ne peuvent être inscrits que 4 cavaliers et 4 chevaux. Les chevaux doivent être choisis parmi les chevaux inscrits au I-er terme et qui ont pris part au moins à trois épreuves du C. H. I. O. 1937 de Varsovie.
En inscrivant les chevaux il faut les énumérer: 1, 2, 3, 4.

§ 5. Immédiatement après les inscriptions du deuxième terme il sera procedé au tirage au sort de l'ordre dans lequel chaque nation prendra part à l'épreuve.

Puis chaque chef d'équipe désigne l'ordre dans lequel il desire faire partir ses concurrents.. Partent donc successivement d'abord tous les numéros 1, puis ensuite tous les Nr. 2 etc.

La deuxième manche et le barrage éventuel s'effectueront de la même manière dans le même ordre.

No. 15. PRIX DES VAINQUEURS.

§ 1. A cette épreuve prennent part automatiquement tous les chevaux qui, dans les épreuves No.No. 2/I-re et II-ème série, 3, 7, 8, 11, 12 et 13 organisées par la „Société des Concours Hippiques Internationaux et Nationaux en Pologne" en 1937 ont été classés les cinq-premiers (de 1 — jusqu'à 5 inclusivement). Pour les épreuves No. 11 et 13 il sera tenu compte du classement individuel du cheval.

Les chevaux qui ont été classés les trois premiers dans les épreuves No.No. 2/III-ème série, 4 et 14 peuvent également être admis à cette épreuve. Les inscriptions doivent être effectuées par écrit au Secrétariat, au stade sur les feuilles d'engagement immédiatement après la remise des prix aux vainqueurs de l'épreuve No. 14 (St. Georges).

Dans le classement ex aequo il est attribué au cheval le montant le plus élévé par lequel commence la somme des montants divisés.

§ 2. Le prix consiste en une coupe, qui devient la propriété definitive de la nation qui l'a gagnée trois fois successivement ou non, Après chaque victoire la nation victorieuse la reçoit en depôt pour la durée d'une année.

Après chaque victoire le nom de la nation victorieuse, les noms du cheval et du cavalier, ainsi que la date de la victoire sont gravés sur la coupe.

§ 3. Si le nombre des engagements n'excède pas 2 équipes de nationalité différentes, le prix challenge reste non disputé. Il est gardé par la Société jusqu'à l'année suivante, et l'épreuve est disputée sans prix challenge.

§ 4. Le prix doit être rendu l'année suivante 15 jours au plus tard avant le commencement de la saison des concours hippiques de la Société en Pologne.

REMARQUE: Comme les chevaux sont inscrits automatiquement sous les noms des cavaliers qui les ont montés et qui ont gagné les prix, les autorisant à prendre part au Concours des Vainqueurs, Messieurs les Chefs d'Equipes étrangères, ainsi que les cavaliers polonais sont priés de vouloir bien aviser le bureau de la Société le 6 juin aprés la fin du concours, de tout changement de cavalier.

§ 5. Le barrage n'est obligatoire que dans le cas où deux ou plusieurs chevaux disputent le prix challenge, un prix d'honneur individuel ou bien le I-er prix.

DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

A. Prescriptions Générales.

§ 1. L'organisation et les conditions techniques des concours hippiques, organisés par la „Société des Concours Hippiques Internationaux et Nationaux en Pologne" sont conformes au statuts et Réglement Général de la F. E. I. et au Réglement de la „Fédération Équestre Polonaise" édition de 1937.

§ 2. Tous les cavaliers et toutes les personnes intéressées directement aux concours (propriétaires de chevaux, palefreniers) sont tenus d'observer rigoureusement les prescriptions ci-dessous. Le Comité Directeur de la „Société des Concours Hippiques Internationaux et Nationaux en Pologne" considère que les statuts et Réglement Général de la F. E. I. et les prescriptions ci-dessous sont bien connus de toutes les personnes interessées.

§ 3. La Société n'est pas responsable des maladies et accidents, auquel pourraient succomber les cavaliers, palefreniers ou les chevaux au cours du voyage, ainsi que pendant la durée du Concours.

B. Engagements.

§ 4. Les inscriptions et les droits d'entrée sont reçus jusqu'au **10 mai 1937 — 18 h.**

§ 5. Les inscriptions peuvent s'effectuer:

a) par lettre recommandée, en polonais ou en français — adressée au bureau de la Société,

b) par remise personnelle de l'inscription — sous enveloppe cachetée dans une boite speciale, qui se trouve au bureau de la Société.

§ 6. Les inscriptions ne peuvent être effectuées que sur „Feuilles spéciales d'engagement" du modèle fixé par la Société. Elles sont à demander au Secrétariat de la Société.

Chaque concurrent remplit pour chaque cheval:

a) une feuille blanche,

b) le même nombre de feuilles roses que le nombre d'épreuves auxquelles le cheval doit participer.

Les cavaliers étrangers ne payent pas de droit d'entrée.

§ 7. Lorsque le cavalier monte dans la même épreuve deux ou plusieurs chevaux et désire assurer pour ses chevaux l'ordre dans lequel il veut les monter, il doit mettre sur les feuilles d'engagement devant le nom du cheval les numéros: I, II, III.

Conformément à cette numération sera indiqué (excepté les handicaps) dans les programmes du jour, l'ordre du départ. En aucun cas l'ordre indiqué dans le programme du jour ne peut être changé.

§ 8. Pour les engagement dans les épreuves:

1) Prix de Pologne (Coupe des Nations),
2) Prix de l'Armée Polonaise du Premier Maréchal de Pologne Joseph Piłsudski et
3) Prix No. 8 et 15 —
voir les conditions de ces épreuves.

§ 9. Les inscriptions illisibles ou ne répondant pas entièrement à toutes les questions posées dans les feuilles d'engagement, les inscriptions remises ou envoyées après la date fixée au § 4 ne seront pas admises.

§ 10. Si un cheval pour une raison quelconque ne prend pas part à l'épreuve pour laquelle il était engagé il devra en être retiré au moins 20 minutes avant le commencement de l'épreuve. Si cette condition n'est pas observée et si l'abstention n'est pas causée par un accident du cavalier ou du cheval, assez grave selon la décision du Jury, le cavalier sera frappé d'une amande de 20 zl.

Pour retirer un cheval, chaque cavalier doit annoncer sa décision par écrit au commissaire du paddock ou au commissaire de la piste d'essais. Les feuilles spéciales se trouvent à la disposition des cavaliers près des dits commissaires. Il est interdit aux commissaires d'accepter les dites feuilles après le terme prévu.

La quittance remise par le commissaire est la seule preuve que le cheval fut retiré selon les règles. Messieurs les Concurrents sont instamment priés de garder les quittances reçues.

C. Prix.

§ 11. Les flots de ruban seront remis aux concurrents sur la piste immédiatement après chaque épreuve.

Après la fin de chaque épreuve, les résultats seront annoncés sur la guérite du starter, après quoi sans délai les concurrents devront paraître à cheval sur la piste, pour recevoir auprès de la loge du Jury les flots de ruban.

Messieurs les concurrents sont priés d'être présent auprès de la guérite du starter au moment de la proclamation des résultats du concours, et dans le cas ou ils se trouvent au nombre des vainqueurs, ils doivent être prêts à monter de suite leurs chevaux et rester auprès de la guérite du starter en attendant le signal d'entrer sur la piste.

Il est formellement interdit que le cheval non monté tenu en main par un cavalier ou ordonnance soit sur la piste.

Si le concurrent n'apparait pas à cheval au moment prescrit devant la loge du Jury, pour recevoir les insignes de la victoire, ces derniers sont retenus.

Le payement des prix en espèces sera effectué par le Trésorier de la Société sur présentation personnelle des cavaliers gagnants ou de leurs délégués autorisés à l'heure annoncée.

Les prix en espèces qui, pour une raison quelconque n'auront pas été touchés, seront gardés par la Société et pourront être réclamés pendant la durée de 3 mois.

Le sus-dit délai passè, les prix qui n'auront pas été réclamés, deviendront la propriété de la Société.

§ 12. Le propriétaire d'un cheval ayant gagné l'un des trois premiers prix, reçoit avec le prix en espèces une plaque commémorative pour le cheval.

D. Les tapis numérotés.

§ 13. Les tapis de selle numérotés seront distribués le jour du concours dans la guérite du starter près de la piste, moyennant un cautionnement de 5 zl. par pièce. Cette somme sera remboursée contre la remise du tapis. La remise des tapis sera effectuée dans la guérite du starter.

E. Conférence Technique.

(Voir les statuts de la F. E. P.).

§ 14. Le jour, le lieu et l'heure de la conférence technique seront communiqués par le bureau de la Société.

F. Dispositions spéciales

§ 15. Les numéros des chevaux qui doivent se rendre au paddock sont indiqués sur un tableau situé près de la piste d'essais dans la cour de la caserne de 1-er Groupe d'artillerie à cheval.

Les concurrents sont priés de prêter attention aux numéros portés sur ce tableau, ces numéros indiquant l'ordre dans lequel les cavaliers doivent se rendre au paddock.

L'appel des numéros par le starter, qui se trouve près du tableau n'est qu'une indication permettant aux concurrents de s'orienter et de connaître leur tour d'entrée au paddock, mais il n'indique pas le moment précis de l'entrée dans le parc de Łazienki.

Lorsque le cavalier voit son numéro sur le tableau, il franchit la porte d'entrée du parc, se rend immédiatement au paddock et y reste, jusqu'au moment où le starter l'invite à pénétrer sur la piste du concours.

Aucune réclamation ne sera admise à ce sujet et le cavalier, qui par retard ou inattention a manqué son tour indiqué sur le programme du jour, ne sera pas admis à prendre part au concours avec le cheval correspondant.

Conformément à la décision prise au Congrès de la F. E. I. le 24 novembre 1934: un chronomètre spécial sera déclanché au moment où le signal de départ pour le commencement du parcours est donné. Le cheval qui n'a pas franchi la ligne du départ soixante secondes après le signal du départ est éliminé.

§ 16. Il est interdit de promener sur le paddock les chevaux ayant terminé le parcours.

§ 17. Le concurrent qui doit courir le premier, entre en piste aussitôt après le signal qui suit le signal annonçant le commencement de l'épreuve. Après son entrée en piste le cavalier qui attend le signal pour le commencement du parcours n'a le droit de pénétrer seulement qu'entre la ligne du start et la porte de la piste, mais sans s'approcher d'aucun obstacle.

Au signal le cavalier commence immédiatement son parcours. Le cavalier suivant entre en piste au signal annonçant la fin du parcours du cavalier précédent et attend le signal pour commencer son parcours. Et ainsi de suite.

§ 18. Le départ des chevaux doit être effectué exactement selon l'ordre indiqué dans le programme.

Tout changement dans l'ordre du départ des chevaux, indiqué au programme, ainsi que l'échange d'un cheval à la place d'un autre — est absolument interdit dans toutes les épreuves.

G. Handicap.

§ 19. Le handicap sera calculé sur la base du montant total des sommes gagnées par le cheval sur la piste de la Société dans toutes les épreuves internationales en 1937.

On diminuera les sommes gagnées en 1935 et 1936 de 50% en faveur du cheval, les sommes gagnées en 1934 et 1933 n'entrent pas en ligne de compte.

Handicap „A":

Pour une somme gagnéé de:

I.	600 zl.	sera surélevé	1	obstacle	de	10	cm.
		„ élargi	1	„	„	10	„
II.	1.200 „	seront surélevés	2	obstacles	„	10	„
		sera élargi	1	„	„	20	„
III.	1.800 „	seront surélevés	3	„	„	10	„
		sera élargi	1	„	„	30	„
IV.	2.400 „	seront surélevés	4	„	„	10	„
		sera élargi	1	„	„	40	„
V.	3.000 „	seront surélevés	5	„	„	10	„
		sera élagi	1	„	„	50	„
VI.	3.600 „	seront surélevés	4	„	„	10	„
		sera surélevé	1	„	„	20	„
		sera élargi	1	„	„	60	„
VII.	4.200 „	seront surélevés	2	„	„	20	„
		seront surélevés	3	„	„	10	„
		sera élargi	1	„	„	70	„
VIII.	4.800 „	seront surélevés	3	„	„	20	„
		seront surélevés	2	„	„	10	„
		sera élargi	1	„	„	80	„
IX.	5.400 „ et plus	seront surélevés	4	„	„	20	„
		sera surélevé	1	„	„	10	„
		sera élargi	1	„	„	90	„

H. Dispositions administratives.

§ 20. Les chefs des équipes, les cavaliers militaires et civils au nombre de 8 au plus pour chaque nation étrangère, un sous-officier véterinaire, ainsi que 8 ordonnances et 16 chevaux au plus — seront logés et nourris pendant le concours aux frais de la Société.

§ 21. Le trajet des concurrents étrangers, des ordonnances et des chevaux au nombre prévue au § 20 sur le territoire polonais est gratuit, à condition que les demandes de billets soient adressées en même temps que les engagements jusqu'au 10 mai 1937 au Secrétariat de la Société.

La demande doit indiquer:

1) le nom, le prénom et le grade du chef d'équipe et des cavaliers,
2) nombre d'ordonnances avec le sous-officier véterinaire qui arrivent avec le transport des chevaux,
3) nombre des chevaux,
4) la gare frontière polonaise par laquelle aura lieu l'arrivée sur le territoire polonais des cavaliers, des ordonnances et des chevaux et la gare frontière, du départ.
5) la date exacte (le jour, l'heure) de l'arrivée à la gare frontière polonaise des cavaliers, des ordonnances et des chevaux.

REMARQUE:

a) Comme norme du transport la Société considère 4 chevaux dans un wagon.
b) Le commandant du transport doit posseder tous les documents nécessaires écrits en langue de son pays, traduits en polonais ou en français et surtout les certificats vétérinaires.
c) Il faut acheter les billets et les lettres de transport pour les chevaux seulement jusqu'à la gare frontière polonaise.
d) Les bagages des cavaliers et des ordonnances ainsi que le fourrage doivent être expediés et transportés dans le même wagon que les chevaux.
e) En se basant sur les données contenues dans les par. 1, 2, 3, 4 et 5 — la Société enverra tous les documents nécessaires à la gare frontière polonaise où il seront remis par le réprésentant de la Société aux équipes étrangères.
f) Toute infraction à ces régles donnera le droit à la Société de ne pas payer les frais du transport.

§ 22. Les chevaux engagés aux concours ne payent pas de taxe d'importation en Pologne.

§ 23. Les chefs des équipes étrangères et leurs cavaliers seront logés aux frais de la Société dans des hôtels et recevront en outre pour leurs frais de nourriture 12 zl. par jour. Ils auront à leur charge les extras et pourboires.

Les ordonnances et les chevaux seront logés et nourris aux frais de la Société. Chaque cheval recevra 8 kgs d'avoine, 6 kgs de foin et 5 kgs de paille par jour, pendant la durée de temps prevuu dans le § 25.

Aucun changement de logement ne peut être effectué sans le consentement de l'intendant de la Société. En cas contraire la Société s'abstient de tout engagement matériel envers la personne n'observant pas cette règle.

§ 24. La Société se dégage entièrement de toute responsabilité concernant le voyage de retour du cavalier, de ses ordonnances et chevaux en cas de renoncement à la participation aux épreuves avant la fin du dernier jour du concours.

Tout cavalier étranger aura le droit de quitter Varsovie avant la fin du concours mais seulement avec l'autorisation de la Société et en cas où ses chevaux pour une raison quelconque auraient perdu le droit de participer à toutes les épreuves restant à courir.

§ 25. La Société assure la nourriture des ordonnances des concurrents étrangers et le fourrage de leurs chevaux 5 jours avant le commencement des concours internationaux et jusqu'au lendemain de la fin des épreuves.

La Société donne la nourriture pour les ordonnances et le fourrage pour les chevaux seulement pour le temps réellement passé dans les domiciles et dans les écuries de la Société.

Le fourrage nécessaire pour le voyage de retour peut être commandé 3 jours avant le départ chez l'Intendant de la Société. Les frais du fourrage doivent être payés au Trésorier de la Société le lendemain de la commande.

§ 26. **Les chefs et les cavaliers des équipes étrangères au nombre indiqué au § 20 sont considérés comme les hôtes de la Société à partir du jour qui précéde le commencement de la première épreuve internationale jusqu'au jour qui suit la clôture des épreuves inclusivement.**

Les cavaliers arrivant avant ou demeurant après ces dates devront prendre à leur charge tous les frais que ces jours supplémentaires comporteront.

§ 27. Tous les concurrents et leurs chevaux profitent à titre gratuit des soins sanitaires et vétérinaires.

§ 28. On ferre les chevaux aux frais des concurrents.

§ 29. Les lettres et les envois postaux destinés aux participants du concours doivent être adressés au:,, Secrétariat de la Société des Concours Hippiques Internationaux et Nationaux en Pologne", Varsovie, Aleja Szucha 29.

Le Secrétariat de la Société, Varsovie, Aleja Szucha 29, téléphone 8-28-23 fournit toutes les informations nécessaires de 11 à 18 heures.

ANNEXE No. I.

Au

Secrétariat de la Société des Concours Hippiques Internationaux et Nationaux en Pologne

1937

VARSOVIE

29, Al. Szucha

DÉCLARATION

No. du tapis ....
(cette rubrique sera remplie par le Secrétariat)

Nom du cheval ....

Sexe ....

Robe ....

Année de naissance ....

Père ....

Mère ....

Eleveur ....

(La première lettre du prénom et le nom de l'éleveur s'ils sont connus, doivent être indiqués seulement pour les chevaux nés en Pologne, pour les autres chevaux on indiquera: français, irlandais, etc.).

Propriétaire: ....

L'adresse d'inscrivant ....

Signature ....

Prière de remplir toutes les colonnes et d'écrire lisiblement, si possible à la machine.
D'autres feuilles d'engagement peuvent être demandés au bureau de la Société.

Dernier délai 10 mai 1937 — 18 h.

ANNEXE No. 2.

Au
Secrétariat de la Société des Concours Hippiques Internationaux et Nationaux en Pologne

1937

VARSOVIE
29, Al. Szucha

FEUILLE D'ENGAGEMENT
AU

CONCOURS No.................... **Série**....................

Indiquer le numéro du concours dans lequel le cheval prendra part, eventuellement la série.

No. du tapis de selle ....
(Cette rubrique sera remplie par le Secrétariat).

Nom du cheval ....
(Dans le cas ou un concurrent monte dans une épreuve deux chevaux ou plus, il doit aviser de ce fait en mettant avant le nom de chacun de ses chevaux: Numéro I, II, III. Conformément, à ce numérotage sera déterminé l'ordre de start des différents chevaux (à l'exception de l'épreuve No. 12) — qui dans aucun cas ne peut être modifiè).

Sexe ....

Robe ....

19.......
En engageant le cheval au concours No. 8 il est indispensable d'inscrire l'année de naissance sans quoi le cheval sera placé sans appellation dans le groupe des chevaux les plus âgés.

Cavalier: Grade..
(Si le cavalier est millitaire)

Prénom et nom ....

Régiment ....
(Si le cavalier est militaire)

Appartenance au Club: ....
(Cette rubrique est rempli uniquement par les gentlemen).

Signature..

Prière de remplir toutes les colonnes et d'écrire lisiblement, si possible à la machine.
D'autres feuilles d'engagement peuvent être demandés au bureaux de la Société.

Dernier délai 10 mai 1937 – 18 h.

J'enverrai mes chevaux, nombre ....

et mes ordonnances, " ....

à Varsovie, par la gare-frontière de ....

Ils retourneront par le même chemin ....

Signature: ....